

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 NOVEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salon Marcel Audouard, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, MM. Jean-Marie LOSIO, Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjointes au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
M. Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Sylvie BÉCHET, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL,
MM. Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Patricia THOMAS, Adjointe au Maire (pouvoir à M. THOMAS),**
M. Lucien LECERF, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme BÉCHET), Mme Christine GENTELET, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme HAMEL), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LAMOTTE), Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme LUCAS), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LOSIO), Melle Julie JEAN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. BRÉBANT), M. Rémi BESSELIÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LENOBLE).

Mme Sylvie BÉCHET a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 21/11/2011
Date d'affichage : 21/11/2011
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Le lundi 28 novembre 2011 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

Par délibération en date du 3 octobre 2011, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a proposé comme suit la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais :

- *Ajouter à la compétence A-11 que les zones créées ou aménagées avant l'adhésion de la commune à l'intercommunalité restent de la compétence communale,*
- *Transférer les compétences B-14 Actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques pour l'ensemble des cours d'eau du territoire communautaire et B23 Mise en place, gestion et suivi d'une opération programmée d'aménagement de l'habitat (OPAH) ou tout dispositif similaire.*
- *Compléter la compétence C-10 Etude et mise en place d'une politique en faveur de la petite enfance présentant un intérêt communautaire en précisant que les établissements collectifs d'accueil des jeunes enfants et que le lieu d'accueil Enfants - Parents sont d'intérêt communautaire.*

Sur avis de la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 novembre, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (Monsieur BEAUSSARON, Madame MOUCHEL, Monsieur LENOBLE ayant le pouvoir de Monsieur BESSELIÈVRE), à l'unanimité des suffrages exprimés, **ACCEPTE** la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes et donc la rédaction des points :

A-11 Etude, création et aménagement de nouvelles zones industrielles, artisanales et commerciales ; ces dernières donnant lieu à l'institution automatique d'une taxe professionnelle de zone.

Les zones communales créées ou aménagées avant le premier janvier 2008 ou avant l'adhésion de la commune à l'intercommunalité, restent de la compétence exclusive de chacune des communes concernées.

B-14 Actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques pour l'ensemble des cours d'eau du territoire communautaire.

B-23 Mise en place, gestion et suivi d'une opération programmée d'aménagement de l'habitat (OPAH) ou tout dispositif similaire.

C-10 Etude et mise en place d'une politique en faveur de la petite enfance présentant un intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire la création et la gestion du Relais Assistantes Maternelles, des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

2. Dispositions liées au transfert de la compétence « Accueil de la Petite Enfance » à la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais, emportant le transfert à cet EPCI, au 1^{er} janvier 2012, de la compétence « Accueil de la Petite Enfance »,

Après examen par la Commission Action Sociale – Santé – Handicap – Famille - Logement, réunie le 8 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD :**

- à la résiliation, au 31 décembre 2011, des contrats, conventions, abonnements et engagements divers se rapportant à la Crèche « Les Calinoux »,
- à la suppression de la régie de recettes créée pour le recouvrement des participations des familles,
- et à la passation d'une convention de mise à disposition, au 1^{er} janvier 2012, des biens mobiliers et immobiliers afférents à la prise de compétence « Accueil de la Petite Enfance » par la Communauté de Communes du Bocage Valognais ;

- **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur LOSIO, Adjoint, à signer la convention à intervenir et le procès-verbal de transfert à cet E.P.C.I. des équipements matériels et mobiliers de cet équipement public communal, mais aussi, à viser tous documents inhérents à ce transfert de compétence.

3. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais, emportant le transfert à cet EPCI, au 1^{er} janvier 2012, de la compétence « Accueil de la Petite Enfance »,

Après examen par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration générale, réunie le 21 novembre, le Conseil Municipal, l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux liée au transfert au 1^{er} Janvier 2012 de la compétence « Accueil de la petite enfance » à la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

D'autre part, après examen par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration générale, réunie le 21 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** la modification du tableau des emplois pour tenir compte des mouvements de personnel intervenant au cours du dernier trimestre 2011 ainsi que la passation et le renouvellement de contrats de travail à l'école municipale de musique, à l'Hôtel-Dieu et à la Direction Finances-Administration générale de la Collectivité.

4. Attribution à titre exceptionnel d'une subvention municipale.

Sur avis de la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.781 € au Syndicat Intercommunal du Pays d'art et d'histoire « Le Clos du Cotentin ».

5. Budget principal de la Ville et budgets annexes - Décisions modificatives et admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Après examen par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 novembre, le Conseil Municipal,

- à l'unanimité des Membres présents ou représentés,
ADOPTE les décisions modificatives suivantes :
 - Service communal de l'Eau - Décision modificative n°1
 - Service communal de l'Assainissement - Décision modificative n°1
 - Budget annexe « Espace d'Activités Economiques » - Décision modificative n°1

- par 24 voix pour, 4 voix contre (Monsieur BEAUSSARON, Madame MOUCHEL, Monsieur LENOBLE ayant le pouvoir de Monsieur BESSELIEVRE), et 1 abstention (Monsieur GOUJON), à la majorité des suffrages exprimés,
ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Principal de la Ville

- à l'unanimité des Membres présents ou représentés,
AUTORISE l'admission en non-valeur, des produits que le Trésorier Receveur municipal n'a pu encaisser au titre des exercices antérieurs sur les budgets de la Ville et du Service Communal des Eaux et de l'Assainissement.

6. Espace d'Activités Economiques d'Armanville : Labellisation en zones numériques multiservices

Le Conseil Régional de Basse-Normandie souhaite mener une action de numérisation des zones d'activités qui vise à concilier l'aménagement numérique du territoire et le développement économique en Basse-Normandie, en renforçant l'offre de services numériques sur les zones d'activités.

Ce programme de « Zones Numériques Multiservices » (ZNM) repose sur deux orientations :

- Accompagner le développement de l'offre territoriale sur les zones d'activités d'intérêt régional,
- Renforcer la qualité et soutenir les projets locaux sur les zones d'activités structurantes du territoire.

Compte tenu de la technicité spécifique des dossiers et de la compétence « Aménagement numérique du territoire » du Syndicat Mixte Manche Numérique, le Conseil Général de la Manche l'a sollicité pour porter les projets de ZNM dans la Manche et coordonner les dispositifs à l'échelle départementale.

La Communauté de Communes du Bocage Valognais, le Syndicat Mixte du Cotentin et la Ville de Valognes, lors de la signature de la convention pour la réalisation d'un Parc d'Activités Économiques Structurant à Valognes, ont convenu de se positionner pour que l'Espace d'Activités d'Armanville soit labellisé « Zones Numériques Multiservices ».

Sur avis de la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale, réunie le 21 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'appel à projet conjointement mis en place avec Manche Numérique, porteur du projet, pour les zones d'activités communales d'Armanville et de Prémèsnil, le parc d'activités communautaire du Bois de la Coudre et le futur Parc d'Activités Economiques Structurant du Syndicat Mixte,
- **DÉCIDE** la participation financière de la Ville de Valognes (2/3 de la part exploitation) par fonds de concours à la Communauté de Communes du Bocage Valognais, pour le financement de cette opération pour les trois années du programme,

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des conventions à intervenir, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif 2012.

Embranchement ferroviaire particulier - Partenariat conventionnel pluriannuel avec TN International.

Sur avis de la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation avec la Société TN International, d'une convention de participation financière aux coûts d'exploitation et d'entretien courant de l'embranchement ferroviaire particulier de l'Espace d'Activités d'Armanville, propriété de la Ville de Valognes.

7. Réforme de la fiscalité de l'aménagement : taxe d'aménagement.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 parue au Journal Officiel le 30 et entrant en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Cette loi refond la fiscalité propre au droit de l'urbanisme dans un objectif de simplification et de souplesse pour les collectivités et de promotion du développement durable par la mise en œuvre des principes actés par le Grenelle de l'environnement.

Ce nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement, laquelle remplacera, à compter du 1^{er} mars 2012, dans le département de la Manche :

- La Taxe Locale d'Équipement (TLE),
- La Taxe Départementale pour le financement des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (TDCAUE),
- La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS),
- La Participation pour Aménagement d'Ensemble (PAE).

Cette taxe d'aménagement remplacera également, à compter du 1^{er} janvier 2015, les participations suivantes :

- La Participation pour Voirie et Réseaux (PVR),
- La Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE),
- La Participation Non Réalisation d'Aires de Stationnement (PNRAS).

Après examen par la Municipalité lors de sa réunion du 7 novembre 2011, Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale à 2,5 % avec application des exonérations de plein droit.

Après examen par la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 17 novembre, l'Assemblée Communale, par 24 voix pour et 5 voix contre (Monsieur BEAUSSARON, Madame MOUCHEL, Monsieur LENOBLE ayant le pouvoir de Monsieur BESSELIEVRE, Monsieur GOUJON), à la majorité des Membres présents ou représentés,

conformément aux dispositions de la loi précitée et des articles L 331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

- **FIXE** au taux de 2,5 % la taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} mars 2012 sur l'ensemble du territoire communal,
- **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8. **Cession d'une parcelle de terrain au Petit Hamel – Changement de dénomination de l'acquéreur.**

Par délibération en date du 9 février 2006, le Conseil Municipal a décidé la cession d'une bande de terrain de 400 m² environ à prélever dans la parcelle cadastrée section AV n°164, à LDP IMMO, dont le siège social est fixé à YVETOT-BOCAGE, 12 La Tuilerie, représentée par Monsieur Thierry DROUET, contiguë à sa propriété sise au Petit Hamel.

Le 18 octobre dernier, la SCP THOREL-REYNAUD, a informé Monsieur le Maire que la SARL C3 STRESS DATA dont le gérant est Monsieur Thierry DROUET – 12 La Tuilerie à YVETOT-BOCAGE (50700) - en remplacement de LDP IMMO sera acquéreur de ladite bande de terrain.

En conséquence, sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 17 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la modification de la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2006, en y mentionnant la cession de cette bande de terrain à la SARL C3 STRESS DATA et non à LDP IMMO.

9. **Cession d'une bande de terrain sise à la Synagogue.**

Par délibération en date du 13 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la cession d'un terrain à la SA HLM du Cotentin en vue de la construction de 9 logements locatifs au lieudit "la Synagogue".

Suite à l'établissement du document d'arpentage dressé le 3 mars 2011 par la SARL Cabinet DROUET, Géomètre Expert, Monsieur le Maire propose à ses Collègues de céder la bande de terrain d'une superficie de 9 m², cadastrée section AV n°269, à la SARL C3 SRESS DATA (anciennement dénommée LDP IMMO), laquelle est propriétaire de la parcelle contiguë à cette bande de terrain.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 17 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la cession de cette bande de terrain à la SARL C3 STRESS DATA.

10. Carrefour Avenue du 8 mai 1945 / boulevard de Verdun - Création d'un giratoire.

Depuis plusieurs années, la Ville de Valognes sollicite la création d'un giratoire au droit du carrefour dit de l'hôpital (croisement des Routes départementales 974 et 2), ceci afin de fluidifier les trafics provenant des routes de Montebourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte, mais aussi, desservir le lotissement résidence Beaurepaire.

A cet effet, la Commune mettra à la disposition du Département toutes les emprises nécessaires au projet.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 17 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les dispositions techniques et financières de l'avant-projet établi par les Services du Conseil Général de la Manche,
- **PREND ACTE** de l'estimation prévisionnelle des travaux, se répartissant de la façon suivante :
 - 350.000 € TTC à la charge du Département
 - 150.000 € TTC à charge de la Ville de VALOGNES
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention à intervenir en application de l'article 51 de la loi de finances 2004, la Collectivité étant amenée à travailler sur l'emprise du domaine public départemental.

11. Réalisation d'un chemin piétonnier boulevard Tivoli - Demande de subvention au titre des amendes de police - programmation 2012.

Afin de répondre à l'attente des riverains du quartier de la route de Cherbourg, et permettre aux piétons de rejoindre l'agglomération en toute sécurité à partir de ce hameau constitué d'une vingtaine d'habitations, la création d'un chemin piétonnier est envisagée Boulevard Tivoli entre le panneau d'agglomération et le carrefour dit de « La petite route ».

Après examen par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 17 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le programme de travaux relatif à la création d'un chemin piétonnier Boulevard Tivoli, consistant en l'aménagement d'une allée piétonne stabilisée et la pose d'une clôture de protection entre la voie et le chemin piétonnier,

- **ET SOLLICITE** le concours financier du Conseil Général de la Manche au titre des amendes de police – programmation 2012.

13. Conventions, contrats, avenants aux marchés, régie, concession.

Sur avis des différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats, et avenants aux marchés suivants :

Dossier présenté par la Commission Culture Patrimoine lors de sa réunion du 26 janvier 2011 :

- Saison culturelle 2011 - 2012 - Contrat avec Tohu-Bohu pour le concert de l'orchestre du Grand Consul le vendredi 27 janvier 2012 à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - Coût : 2.650 € TTC, auquel s'ajoutent les frais de restauration et la technique son et lumière.

Dossiers examinés par la Commission Action Sociale, santé, handicap, famille, logement, réunie le 8 novembre 2011 :

Renouvellement des conventions avec :

- L'Association « Les Restos du Cœur » pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux modulaires, situés Chemin du Gravier, à compter du 1^{er} décembre 2011 pour une durée de trois ans, ainsi qu'à la mise à disposition d'une place de stationnement dans l'enceinte du hangar « Stock Association »,
- Et l'Association « Les défis de l'avenir » pour la mise à disposition à titre gratuit, d'un local d'une superficie de 52 m², situé 21 place du Château, à compter du 1^{er} Janvier 2012 pour une durée de trois ans.

Dossiers examinés par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 17 novembre 2011 :

- Quartier du Broc - convention de servitudes avec ERDF Manche pour le déplacement d'une ligne électrique aérienne, liée au dépôt du permis de construire relatif à la réalisation d'un foyer de logements adaptés.
- Renforcement et renouvellement des réseaux d'AEP et réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les rues de Valognes - avenant n°1 au marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises S.I.T.P.O. d'Agneaux/ T.P.C. de Turlaville, pour un montant de 43.280,13 € TTC (plus-value de 110.279,90 € HT correspondant à des travaux supplémentaires préalables à la programmation du projet de requalification du cœur de ville, et moins-value de 74.092,50 € HT suite à un ajustement financier tenant compte de la réalité des travaux effectués).
- Requalification du cœur de ville - phase I entrée de ville - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Monsieur Alain GUIHEUX, Mandataire du groupement Architecture Action, Agence Paysage et Lumière et Société ECO-R.

Mise en cohérence par cet avenant d'un montant de 60.182,72 € TTC du contrat de maîtrise d'œuvre eu égard aux modifications de programme commandées par la Ville, maître d'ouvrage, et liées au prolongement du parti d'aménagement sur le boulevard Félix Buhot jusqu'à la rue Neuve.

- Accessibilité de l'Hôtel de ville -
 - Avenant n°1 au marché de travaux avec la SAS Guy LEFEVRE de Tourlaville (lot n°6 : peinture, sols souples), pour la réalisation d'entourages de fenêtres côté Salon Marcel Audouard et donnant sur le parvis, pour un montant de 1.857,94 € TTC.
 - Avenant n°3 au marché de travaux avec la SARL DESHAYES de Brix (lot n°2 : gros œuvre, revêtement de sols pierre et lot n°12 : maçonnerie, dallage), pour le traitement des fissures de la chape de la salle Henri Cornat pour un montant de 1.794 € TTC.

Dossiers examinés par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 novembre 2011 :

- Espace d'Activités d'Armanville, rue des Entrepreneurs - convention avec la SAS LEMARÉCHAL CÉLESTIN pour la mise à disposition temporaire pour une durée de 3 ans, d'une bande de terrain destinée à l'aménagement d'une aire de stationnement.
- Ecole municipale de musique - application en régie des tarifs municipaux pour les manifestations organisées dans le cadre des saisons musicales.
- Cimetière Saint-Malo - rétrocession d'une case de columbarium.

Valognes, le 30 novembre 2011

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN